

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Projet de réhabilitation du
Bâtiment communal de l'ex-école
Maternelle « les Jardins du Pâquis »
en Pôle médical : demandes de
subventions au CD 88 et à la Région
GRAND EST.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N° 66/2018

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à déposer deux nouvelles demandes de subventions au Conseil Départemental des Vosges et à la Région GRAND EST pour aider au financement du projet de pôle médical dont le coût total est estimé à 635 750 € hors taxes.

Deux premiers soutiens financiers ont déjà été obtenus auprès de l'Etat ; à savoir, 75 000 € au titre du FNADT et 158 700 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

L'Assemblée délibérante, ainsi informée, décide unanimement :

- De solliciter une subvention du Conseil Départemental des Vosges pour un montant de 50 000 € et de la Région Grand Est pour une somme de 20 000 €,
- D'inviter Monsieur le Maire à arrêter le plan de financement,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention de l'accord de subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,